

# CLUB JEUNES 2018-2019

UN OUTIL DE PARTENARIAT  
POUR UNE PRATIQUE CONTINUE  
DU VOLLEY-BALL  
DES JEUNES DES COLLEGES ET DES  
LYCEES

# Le CLUB JEUNES, oui ... mais c'est quoi?

C'est la possibilité d'offrir à un jeune licencié U.N.S.S. une pratique continue de l'activité Volley-Ball et d'ouvrir l'Association Sportive de l'établissement scolaire sur la vie de la cité.

Le « CLUB JEUNES » fait l'objet d'une convention établie entre la FFVB et l'UNSS.

Un Club Jeunes se constitue sur la base d'une A.S. scolaire de volley-ball qui par une affiliation à la FFVB (autorisée par la Direction Départemental UNSS) permet aux équipes de participer à des championnats FFVB et aux licenciés d'avoir accès aux actions de formations fédérales.

A.S. seule



1 licence UNSS unique donnant droit aux actions UNSS seules

+ licence FFVB dans un club civil pour participer en FFVB

Club Jeunes



1 licence UNSS-FFVB unique donnant droit aux actions UNSS et aux actions FFVB pouvant mentionner la double appartenance, permettant de jouer dans les deux structures

Club Civil seul



1 licence FFVB unique donnant droit aux actions FFVB seules

+ licence UNSS dans A.S. du collège

Dans le cadre de l'UNSS

- de participer aux entraînements de l'A.S. scolaire
- de participer aux compétitions UNSS avec l'A.S. scolaire
- d'accéder aux formations d'arbitres UNSS

Dans le cadre de la FFVB

- de participer à des compétitions FFVB avec l'A.S scolaire
- d'accéder aux formations d'arbitres FFVB
- d'être retenu dans les stages Fédéraux (CD, Ligue, Détection)
- d'être sélectionné dans les Équipes de France
- de figurer sur les listes des sportifs de haut niveau

Dans le cas d'un parrainage

- de participer à des entraînements du club
- de rejoindre le club civil sans mutation à la sortie de l'A.S.
- de participer aux compétitions Fédérale avec le club parrain  
(selon le type de convention)

## Pour l'enseignant, c'est la possibilité de ...

### Dans le cadre de l'UNSS

- de faire participer les équipes de l'A.S. aux compétitions UNSS

### Dans le cadre de la FFVB

- d'obtenir par équivalence le brevet d'Entraîneur Fédéral 4
- d'accéder à l'ensemble des formations d'Entraîneur Fédéral
- d'accéder aux formations d'arbitres FFVB

### Dans le cadre d'un parrainage par un club fédéral

- d'établir un échange durable avec un club de proximité
- d'augmenter le temps de formation des joueurs

# PARRAINAGE PAR UN CLUB SPORTIF

Le parrainage d'un club jeunes par un GSA consiste en **une entente** entre les deux parties.

Cette entente fait l'objet d '**une convention** dont les clauses précisent la nature des aides réciproques.

Dans le cas d'un parrainage, le passage du joueur du club jeunes au club civil s'effectuera :

- sans mutation pour le club parrain
- avec mutation pour tout autre club

# PARRAINAGE PAR UN CLUB SPORTIF

(suite projet de modification circulation joueurs/ses)

Dans le cas d'un parrainage par un GSA, un Comité ou une Ligue, les deux parties signent une convention dont les clauses précisent la nature des aides réciproques.

*Les joueurs d'un « Club Jeunes » parrainé par un GSA peuvent évoluer librement et indifféremment dans l'une ou l'autre des deux structures (sauf si les deux structures évoluent dans le même championnat), leur licence « Club Jeunes » ayant valeur de licence pour le club parrain.*

A la sortie du « Club Jeunes », le passage du joueur(se) du « Club Jeunes » s'effectue sans mutation vers le club parrain, avec mutation vers tout autre club.

## Quelques aides mutuelles possibles

*La nature et le détails de ces aides doivent apparaître dans la convention signée entre le Club Jeunes d'une part et le GSA d'autre part.*

### **Aides matérielles :**

- créneaux horaires d'entraînement au sein du club sportif
- dotation de ballons par le club au club jeunes
- moyens de transports pour aller aux compétitions

### **Aides humaines :**

- aide de l'entraîneur du GSA à l'enseignant au sein du Club Jeunes
- aide de l'enseignant à l'entraîneur du GSA au sein du club

### **Autres types d'aide :**

- les possibilités de participation à une action organisée par le GSA
- les conditions de passage du joueur entre les deux structures

# LA CREATION et L'AFFILIATION D 'UN CLUB JEUNES

## Création et affiliation à la FFVB

- Le responsable de l'Association Sportive scolaire complète le formulaire « Affiliation ou ré-affiliation à la FFVB » qu'il envoie à sa Direction Départementale du Sport Scolaire.
- La Direction Départementale du Sport Scolaire donne (ou non) son accord pour la création du « Club Jeunes ».
- Le responsable de la structure fédérale créatrice du « Club jeunes», envoie **en double exemplaire** :
  1. la convention de partenariat ;
  2. le formulaire « Affiliation ou ré-affiliation à la FFVB » validé par la Direction Départementale scolaire ;
  3. le formulaire « Créations ou renouvellements de licences FFVB » **à son Comité Départemental, qui adressera lui-même ces documents, après y avoir apposé son avis, à la Ligue Régionale.**

## L 'AFFILIATION/REAFFILIATION A LA FFVB

*C'est une demande écrite (formulaire) effectuée par le  
Président de l'A.S. et validée par la Direction  
Départementale de l'UNSS et la Ligue Régionale FFVB.*

La Ligue Régionale envoie un exemplaire d'affiliation à la FFVB (CCSR) qui, après étude du dossier, procèdera ou non à l'enregistrement de l'affiliation et des créations de licences, ainsi qu'à la validation des devoirs d'accueil et de formation pour le club parrain s'il existe.

La procédure de réaffiliation reste identique à celle d'un GSA.

# Affiliation/Réaffiliations/Licences

- Les affiliations sont offertes et les 50 premières créations de licences du « Club Jeunes » sont facturées à 1 € par la FFVB.
- 
- Les réaffiliations sont payantes, les renouvellements de licences sont facturés 50 % du tarif de la licence compétition volley-Ball et les créations de licences dans la limite de 15 sont facturées à 1 €.

# L'INSCRIPTION DANS UN CHAMPIONNAT FFVB

- L'affiliation à la FFVB permet aux équipes du « Club jeunes » de participer à toutes ses activités : nationales (Fédération), régionales (Ligues), départementales (Comités).
- Pour inscrire une équipe dans une compétition, il suffit que le « Club Jeunes » ait été entériné et que les formalités d'inscription à l'épreuve soient effectuées selon les modalités et les dates limites prévues par les Commissions Sportives afférentes.

*En concertation avec la ligue et/ou le comité départemental, le responsable du club jeunes inscrira son (ses) équipes dans le championnat le plus approprié.*

*L'inscription à l'une ou l'autre de ces compétitions ne se substitue pas à l'inscription aux compétitions UNSS.*